

# SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2015

## à 20 h 00 à la MAIRIE

CONVOCATION	: 30 mars 2015
AFFICHAGE	: 17 avril 2015
PRESIDENT	: Yvon BEUCHON
PRESENTS	: Mme MÉNEZ - M. LALANNE – Mme CHEVALIER – M. CHAMERON - Mme LECOMTE - M. VOLLOT – M. DE SENSI - Mme RASSION – M. TEXIER – Mme MARTIN - Mme BRUNET - M. FORESTIER - Mme PIAT – M. DEBAIN – Mme GAVIN - M. BARON – M. BONNEVILLE – Mme ANTONICELLI
ABSENTS EXCUSES	: M. HENRY – Mme VINÇON – Mme DAGAUD – M. CHAUMIER
PROCURATIONS	: M. HENRY à Mme PIAT Mme VINÇON à M. BEUCHON Mme DAGAUD à Mme MÉNEZ M. CHAUMIER à Mme MARTIN
SECRETAIRE	: Mme GAVIN

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

#### Election d'une présidente de séance spéciale :

Monsieur le maire fait part de la candidature de Madame Agnès MÉNEZ et propose de voter. Le conseil municipal, à l'unanimité, élit Madame Agnès MÉNEZ présidente spéciale de la séance pour l'évocation du compte administratif 2014.

#### Approbation :

La présidente de séance présente le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Yvon BEUCHON. Après constatation de la sortie du président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2014 à l'unanimité :

- ⇒ Excédent de fonctionnement : 601 712.75 €
- ⇒ Déficit d'investissement : 347 424.14 €.

### COMPTE DE GESTION 2014 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
➔ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 :**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à débattre en vue de la fixation des taux d'imposition pour 2015.

Après débat, le conseil municipal décide par 23 voix pour de fixer les taux comme suit pour 2015 :

- |                            |   |                                      |
|----------------------------|---|--------------------------------------|
| - Taxe d'habitation        | → | 8,07 % ( <i>identique à 2014</i> )   |
| - Taxe foncière (bâti)     | → | 27,20 % ( <i>identique à 2014</i> )  |
| - Taxe foncière (non bâti) | → | 29,82 % ( <i>identique à 2014</i> ). |

### **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014, constatant que les balances du compte administratif présentent un excédent d'exploitation reporté de 601 712.75 € et un déficit d'investissement de 347 424.14 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- ➔ affectation à la section d'investissement (article 1068) : 601 712.75 €.

### **BUDGET 2015 :**

Monsieur le maire propose de voter le budget 2015. Celui-ci a été préparé par la commission finances et validé par la commission générale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget suivant par 23 voix pour :

Fonctionnement	→	3 469 250.00 €
Investissement	→	1 516 365.00 €.

### **BUDGET 2015 DU LOTISSEMENT COMMUNAL DES AILLIERS :**

Monsieur le maire propose de voter le budget 2015 du lotissement communal "Les Ailliers". Celui-ci a été préparé par la commission finances et validé par la commission générale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget suivant par 23 voix pour :

Fonctionnement	→	156 220.00 €.
----------------	---	---------------

## SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTRA COMMUNALES :

Monsieur CHAMERON, maire-adjoint délégué à la vie associative, indique que la commission s'est réunie afin d'analyser les différents dossiers de demandes de subventions annuelles. Le montant global voté est de :

- Subventions locales 47 880.00 €
- Subventions associations extérieures 570.00 €.

Il rappelle que si les associations ont des demandes particulières à présenter en cours d'année, elles seront examinées au cas par cas.

Adopté à l'unanimité.

## TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ETE 2015 (à partir du 1er juillet 2015) :

Madame Agnès MÉNEZ, maire-adjoint chargée des affaires scolaires et éducatives, présente au conseil les propositions d'actualisation des tarifs du centre de loisirs sans hébergement (Eté 2015). Ces tarifs sont les suivants :

	ENFANTS CHAPELLOIS					EXTERIEURS
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
ACCUEIL 7 h 30 à 8 h 30	1.24	1.34	1.45	1.56	1.66	2.28
ACCUEIL 8 h 30 à 9 h 00	0.62	0.67	0.72	0.78	0.83	1.14
ACCUEIL après CENTRE	0.83	0.93	1.04	1.15	1.25	1.36
½ JOURNEE	4.59	4.90	5.41	5.92	6.43	13.77
JOURNEE	7.14	7.75	8.57	9.59	10.81	24.68

Quotient 1 : 340,99 € et moins

Quotient 2 : 341 € à 591,99 €

Quotient 3 : 592 € à 839,99 €

Quotient 4 : 840 € à 1 089,99 €

Quotient 5 : 1 090 € et plus

- ⇒ Le droit d'inscription 2015 est fixé à 3,50 € par enfant.
- ⇒ Camps et ateliers sur une semaine  
versement à l'inscription : 10 € par camp ou atelier et par enfant.
- ⇒ Journées d'animation (piscine, bowling, visite etc...)  
versement à l'inscription : 5 € par animation et par enfant.
- ⇒ Ces sommes seront déduites de la facture.
- ⇒ Elles ne seront pas remboursées en cas d'absence (**SAUF** : maladie avec justificatif, cas de force majeure ...).
- ⇒ Chaque demande de remboursement de la caution sera soumise à la commission municipale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## TARIFS DE FREQUENTATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE – RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 :

La commission propose au conseil municipal d'examiner les tarifs des activités de la Maison de l'Enfance à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015/2016 et présente une proposition d'augmentation des tarifs relatifs à la restauration scolaire.

Ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 2012 mais compte tenu des augmentations successives en cours d'année du prix d'achat des repas, il apparaît nécessaire de les augmenter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Il est donc proposé :

✂ Elémentaire : 3.60 €

✂ Maternelle : 3.30 €.

Les Barèmes du quotient familial sont ainsi fixés :

Quotient 1 : 340,99 € et moins

Quotient 4 : 840 € à 1 089,99 €

Quotient 2 : 341 € à 591,99 €

Quotient 5 : 1 090 € et plus

Quotient 3 : 592 € à 839,99 €

### 1° Centre de loisirs (Période SCOLAIRE) :

	ENFANTS CHAPELLOIS				
	1	2	3	4	5
ACCUEIL 7 h 30 à 9 h 00	1.24	1.34	1.45	1.56	1.66
ACCUEIL 8 h 30 à 9 h 00	0.62	0.67	0.72	0.78	0.83
ACCUEIL 16 h 30 à 18 h 30	1.66	1.76	1.87	1.97	2.07
ACCUEIL après ANIM' ACTIONS	0.83	0.93	1.04	1.15	1.25

⇒ Le droit d'inscription pour les Anim'actions 2015/2016 est fixé à 3,50 € par enfant.

### 2° Centre de loisirs (Période MERCREDIS et PETITES VACANCES) :

	ENFANTS CHAPELLOIS					EXTERIEURS
	1	2	3	4	5	
MERCREDIS A.M. SANS REPAS	4.24	4.40	4.55	4.72	4.87	11.42
MERCREDIS A.M. AVEC REPAS	6.26	6.41	6.58	6.74	6.89	15.10
ACCUEIL 7 h 30 à 9 h 00	1.24	1.34	1.45	1.56	1.66	2.28
ACCUEIL 8 h 30 à 9 h 00	0.62	0.67	0.72	0.78	0.83	1.14
ACCUEIL après CENTRE	0.83	0.93	1.04	1.15	1.25	1.36
½ JOURNEE SANS REPAS	4.24	4.40	4.55	4.72	4.87	11.42
½ JOURNEE AVEC REPAS	6.26	6.41	6.58	6.74	6.89	15.10
JOURNEE AVEC REPAS	7.55	7.76	7.96	8.18	8.38	18.77

Adopté à l'unanimité.

## MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES :

Monsieur CHAMERON, maire-adjoint délégué à la Vie Associative présente les nouveaux tarifs de location des salles communales et du matériel proposés par la commission Vie Associative. Ils sont détaillés ci-dessous et prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

	CHAPELLOIS				EXTERIEURS			
	JOURNEE		WEEK-END		JOURNEE		WEEK-END	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Salle des Fêtes	105,00	110,00	195,00	200,00	240,00	270,00	440,00	470,00
Cuisine	45,00	45,00	75,00	75,00	75,00	75,00	140,00	140,00

**CAUTION : 300,00 € + 100 € (ménage)**

	CHAPELLOIS				EXTERIEURS			
	JOURNEE		WEEK-END		JOURNEE		WEEK-END	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Salle G. Barreau	58,00	65,00	100,00	110,00	100,00	130,00	170,00	220,00

**CAUTION : 200,00 € + 75 € (ménage)**

	CHAPELLOIS				EXTERIEURS			
	JOURNEE		WEEK-END		JOURNEE		WEEK-END	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Centre Socio	40,00	45,00	-----		50,00	60,00	-----	
Réception et Fêtes familiales	10,00	10,00	-----		-----			
Salle Mairie	200,00							

**CAUTION : 50,00 €**

	CHAPELLOIS		EXTERIEURS	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Benne matériel	90,00	90,00	180,00	180,00
Marabout	76,00	80,00	-----	

**CAUTION : 100 € (Chapellois) et 150 € (Extérieurs)**

	CHAPELLOIS		EXTERIEURS	
	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Table rectangulaire	2,00	2,00	4,00	4,00
Tables rondes	50,00	50,00	80,00	80,00
Chaise	0,70	0,70	1,40	1,40

Après débat, le conseil municipal unanime accepte les tarifs modifiés conformément à l'avis de la commission.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE VIDEO PROTECTION :

Monsieur le maire donne à l'assemblée des précisions sur le projet de mise en place de vidéo protection aux abords des stades, des terrains de tennis, du centre technique municipal et de la salle des fêtes.

Dans le cadre de ce projet, il sollicite du conseil municipal l'autorisation de constituer un dossier de demande d'aide financière auprès des instances susceptibles d'apporter un concours financier et spécialement auprès des services de l'Etat, dans le cadre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Le plan prévisionnel de financement est établi comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Installation du système de vidéo protection	37 115 €	Participation F.I.P.D. 40%	14 846 €
		Fonds propres	22 269 €
TOTAL H.T.	37 115 €		37 115 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du F.I.D.P. et autorise le maire à le signer.

### **PARTICIPATION A LA REFECTION D'UNE CLOTURE :**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un courrier d'un riverain du centre technique municipal qui souhaite procéder à la réfection de la clôture mitoyenne avec notre bâtiment communal.

Le coût de cette opération est d'un montant de 16 254.70 € T.T.C. et il demande à la commune une participation financière pour ces travaux.

Après débat, le conseil municipal unanime propose une participation de 5 000 €.

### **S.D.E. 18 - EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE LA PEPINIERE :**

Monsieur Jacques LALANNE, maire-adjoint délégué aux travaux, présente à l'assemblée un plan de financement établi par le S.D.E. 18 pour l'extension de l'éclairage public Allée de la Pépinière.

Le plan de financement est le suivant :

☒ Allée de la Pépinière :

⇒ **Coût total H.T.**

**5 247.70 €**

· Prise en charge par le SDE 18 (50 %)

2 623.85 €

· Participation de la collectivité (50 %)

2 623.85 €.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ECOLE MATERNELLE – PLAN DE FINANCEMENT :**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir un plan de financement prévisionnel pour établir les dossiers de demandes de subvention pour les travaux d'isolation de l'école maternelle au titre de la D.E.T.R. (Etat), du conseil départemental, des fonds parlementaires et du S.D.E. 18.

Ce plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Isolation	4 940.00	Fonds Propres	21 516.64
Etanchéité	57 079.50	D.E.T.R.	29 104.00
Menuiseries	23 349.00	Fonds Parlementaires	20 000.00
Peinture	3 252.14	S.D.E. 18	8 000.00
		Conseil Départemental	10 000.00
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>88 620.64</b>		<b>88 620.64</b>

Après débat, le conseil municipal unanime, accepte ce plan de financement et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE GILBERT BARREAU – PLAN DE FINANCEMENT :**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir un plan de financement prévisionnel pour établir un dossier de demande de subvention pour les travaux d'agrandissement de la salle Gilbert Barreau au titre des fonds de concours de Bourges Plus.

Ce plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Honoraires Architecte	2 000.00	Fonds Propres	21 570.57
Terrassement - Rénovation	5 890.00	Fonds Concours	29 903.00
Fabrication et pose véranda	28 097.76	(Bourges Plus)	
Isolation	4 143.54		
Chaudière	9 652.77		
Ballon eau chaude	521.26		
Electricité	1 168.24		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>51 473.57</b>		<b>51 473.57</b>

Après débat, le conseil municipal unanime, accepte ce plan de financement et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **VENTE D'UN IMMEUBLE :**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 16 janvier 2014, le conseil municipal avait décidé de céder l'immeuble communal situé 5 rue des Fauvettes à La Chapelle à la famille occupante.

Or dans cette délibération, il avait été omis d'indiquer que la commune allait solliciter l'avis du service des Domaines. C'est chose faite et il convient donc de rédiger une nouvelle délibération. Le service France Domaine estime la valeur du pavillon à 77 000 €.

Monsieur le maire évoque la situation de cette famille. La commune avait fait l'acquisition de cet immeuble en 1995 pour un montant de 30 489 € et avait ainsi évité

l'expulsion de la famille occupante dont les revenus étaient insuffisants pour couvrir les charges de l'emprunt contracté. Un bail locatif avait été établi.

A ce jour, le montant des loyers acquittés représente 54 000 € auxquels s'ajoutent 39 200 € payée par la C.A.F. au titre de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.). Ainsi le total perçu par la commune atteint 93 200 € (3 fois plus que le montant de l'acquisition).

Compte tenu du solde financier de cette opération sociale très positive pour la commune, le maire propose à l'assemblée de céder malgré tout ce pavillon au locataire pour un prix de 3 000 € sachant que cette cession a pour objectif principal d'aider une famille en grande précarité et de maintenir en bonne santé morale et en dignité un ménage en difficulté. A défaut de mettre en œuvre cette solution, une procédure d'expulsion devrait être entreprise, la famille étant dans l'impossibilité de payer les loyers depuis plus de 2 ans.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte la cession de cet immeuble au prix de 3 000 € les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur. Il autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE ACCIDENTEE AU STADE D'HONNEUR :**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une personne a endommagé un candélabre au terrain d'honneur route de Marmagne. Le coût de la réparation s'élève à 365 €. Il propose de demander le remboursement de cette intervention au responsable des faits.

Après examen, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à demander le remboursement de la somme de 365 €.

### **REMBOURSEMENT D'UNE LOCATION DE SALLE :**

Monsieur le maire présente au conseil la demande d'une famille qui avait réservé la salle Gilbert Barreau les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2015 pour un mariage.

Or, cette salle était encombrée par les préparatifs du carnaval organisé par la Maison de l'Enfance. La somme de 100 € avait été versée et la famille en demande le remboursement.

Après examen, le conseil municipal unanime autorise le maire à rembourser la somme de 100 €.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISE EN FOURRIERE :**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une procédure de mise en fourrière d'un véhicule a été engagée par la commune. En effet, ce véhicule à l'état d'épave était stationné sur un parking communal depuis quelques mois et son propriétaire a quitté la commune.

C'est le garage de Trouy qui a procédé à cet enlèvement pour un coût de 535,99 €. Il s'agit donc de demander le remboursement de cette facture acquittée par la commune au propriétaire du véhicule.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le maire à demander la somme de 535,99 €.



## **DENOMINATION DE RUES :**

Monsieur LALANNE, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, indique que sa commission a proposé de dénommer les rues de trois lotissements privés.

Il s'agit de :

- ✍ Lotissement locatif ROUILLARD (4 logements) : Allée Lucie Aubrac
- ✍ Lotissement communal : Allée Galilée
- ✍ Lotissement du Clos du Lavoir : Allée des Lavandières.

Adopté à l'unanimité.

## **REGLEMENT DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS :**

Madame LECOMTE, maire-adjoint déléguée et sa commission ont étudié la mise en place d'un règlement pour la collecte des encombrants.

Elle propose au conseil d'en accepter le principe.

Après étude du projet de règlement, le conseil municipal unanime accepte le règlement tel qu'il est proposé.

## **LA POSTE – VŒU POUR DIMINUTION DE L'AMPLITUDE D'OUVERTURE DU BUREAU :**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un courrier de la Poste relatif à la réduction de l'amplitude d'ouverture du bureau de Poste de la commune.

A compter du 1<sup>er</sup> juin, le guichet d'accueil du public sera fermé le jeudi matin, fermeture qui s'ajoutera à celle, déjà opérée, du lundi matin.

Constatant la réduction importante de l'amplitude d'ouverture au public dans une commune qui connaît une croissance démographique et économique soutenue,

Observant que cette dégradation des commodités d'usage des services de la Poste porte atteinte à la vitalité communale,

Le conseil, à l'unanimité, exprime sa désapprobation et forme le vœu que la stratégie de fermeture ou de régression de la qualité des services publics ou assimilés en zone rurale et péri-urbaine soit abandonnée.

Il constate que, mises bout à bout, toutes ces petites reculades participent à la morosité et au pessimisme qui enveloppent notre société.

Il émet le souhait qu'au contraire tous les services s'orientent vers la voie du développement, de l'initiative et du rayonnement de l'activité dont ils sont chargés, au service du bien public et du redressement du moral des ménages.

---

A l'issue de cette séance, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour 2016.